

La méthode officielle pour le paiement du lait évolue.

Depuis le 1er janvier 2011, les échantillons de lait prélevés dans votre exploitation pour les analyses de paiement font l'objet d'une recherche de résidus d'inhibiteurs selon un nouveau test de dépistage. Adapté pour une détection au plus proche des limites autorisées réglementairement, il a été validé par les autorités compétentes.

Cette évolution entre dans le cadre d'un programme périodique de révision des méthodes. L'analyse comprend une étape de confirmation qui évoluera aussi prochainement.

Il nous paraît important de vous rappeler les règles de bonnes pratiques liées à l'utilisation des médicaments vétérinaires, pour prévenir les risques de présence de résidus suite à des traitements.

En cas d'alerte au dépistage, signalée par votre laboratoire ou par votre laiterie, nous vous invitons à renforcer votre vigilance et à bien vérifier vos pratiques.

Rappel de la réglementation

(Règlement CE n°853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale)

La réglementation européenne précise que :

- ♦ tout lait dont la teneur en résidus antibiotiques dépasse la limite admissible est impropre à la consommation et doit être détruit.
- ♦ la responsabilité de cet accident revient au producteur dont le lait est à l'origine de la pollution.

10 conseils pour éviter les problèmes d'inhibiteurs

- ✗ **IDENTIFIER SYSTEMATIQUEMENT LES ANIMAUX TRAITES**
- ✗ **BIEN TRANSMETTRE LES CONSIGNES EN CAS DE CHANGEMENT DE TRAYEUR**
- ✗ **ECARTER LE LAIT DES 4 QUARTIERS PENDANT TOUT LE TEMPS D'ATTENTE**
- ✗ **BIEN CONNAITRE LES EXIGENCES DES MEDICAMENTS EMPLOYES, EN PARTICULIER LES DELAIS D'ATTENTE**
- ✗ **ÊTRE VIGILANT SUR LES VACHES TARIÉS**
- ✗ **ÉVITER DES BIDONS DE DERIVATION TROP PETITS**
- ✗ **NE PAS LAISSER DU LAIT RESIDUEL DANS LA GRIFFE. BIEN LA RINCER APRES LA TRAITE D'UNE VACHE TRAITEE**
- ✗ **NE PAS NEGLIGER LES TRAITEMENTS PAR VOIE GENERALE**
- ✗ **EN CAS DE DOUTE, PREVENIR SA LAITERIE AVANT LA COLLECTE.**
- ✗ **ENREGISTRER TOUS LES TRAITEMENTS DANS LE CAHIER SANITAIRE**

□ Ne pas laisser passer dans le tank le lait d'une vache traitée

Quand on détecte des résidus d'inhibiteurs dans le lait, c'est le plus souvent parce que le producteur a "laissé passer une vache".

Pour éviter tout incident, veillez à bien **identifier les vaches traitées** (bracelet à la patte, marquage ...) et à **transmettre les consignes** en cas de changement de trayeur. Le lait des quatre quartiers doit être écarté (**ne pas utiliser de séparateur de traite**).

□ Ne pas laisser du lait résiduel dans la griffe

Attention ! Le lait qui reste dans la griffe après la traite d'un animal traité **peut suffire à contaminer le tank**. Bien la rincer après la traite d'une vache traitée.

□ Eviter les bidons de dérivation trop petits

Quand les bidons sont trop petits, le lait des vaches traitées passe parfois dans le tank. **Le risque est plus grand** si deux vaches en cours de délai d'attente sont traitées sur le même bidon.

□ Être vigilant sur les vaches tarées

Il est indispensable d'**identifier** et d'**isoler les vaches tarées** pour ne pas les traire par erreur.

Les produits intra-mammaires hors lactation sont des médicaments. Ils ont une longue durée de vie dans la mamelle. Le respect des délais d'attente pour ces produits est particulièrement important.

□ Connaître les exigences des produits employés

Les délais d'attente sont différents d'un médicament à l'autre.

Les produits utilisés par voie générale, voire des pommades, peuvent aussi passer dans le lait.

Pour tous les médicaments, il faut respecter scrupuleusement les prescriptions : **dose, voie d'administration, durée du traitement** et les délais d'attente.

Tout changement d'un de ces paramètres risque de modifier l'élimination du produit sans améliorer l'efficacité du médicament : vérifiez que vous avez bien respecté l'**ordonnance du vétérinaire** et la notice du produit.

□ Ne pas livrer du colostrum

Normalement, le respect de la période «colostrale» réglementaire (7 jours) assure le délai d'attente nécessaire. Toutefois, dans le cas d'un **tarissement court**, il faut écarter le lait pendant une **période plus longue**, en se référant à la notice du produit.

□ Garder les traces des traitements effectués

Il est nécessaire de **noter les traitements** sur les vaches et de **transmettre les consignes** entre trayeurs. L'enregistrement des traitements et la conservation des ordonnances sont indispensables à la bonne conduite du troupeau. Le respect de ces exigences réglementaires fait partie de la conditionnalité des aides PAC.

*Seul le test officiel pratiqué par le laboratoire fait foi pour le paiement du lait.
Les tests en ferme ont une valeur indicative, pour contribuer à
prévenir la livraison d'un lait contenant des résidus.*